



PRÉFET DU GERS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 10 - MARS 2013**

# SOMMAIRE

## 32 - Préfecture du Gers

### Secrétariat Général

Autre - Attestation d'accomplissement des formalités de publication de la décision de la CDAC du 14 février 2013, relative à l'extension d'un ensemble commercial à Mirande- ZA du Pountet, par création d'un supermarché à l enseigne INTERMARCHE de 2 200 m2 et d'une station service. ....	1
Autre - Attestation d'accomplissement des formalités de publication de la décision de la CDAC du 14 février 2013, relative à l'extension d'un ensemble commercial à Mirande- ZA du Pountet, par extension d'un supermarché existant avec changement d'activité et d enseigne et par création d'un magasin de bricolage à l'enseigne BRICOMARCHE, d'une surface de vente de 4 500 m2. ....	3





PRÉFET DU GERS

## **Autre**

**signé par CLOS- VERSAILLE Serge  
le 27 Mars 2013**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

Attestation d'accomplissement des formalités de publication de la décision de la CDAC du 14 février 2013, relative à l'extension d'un ensemble commercial à Mirande- ZA du Pountet, par création d'un supermarché à l'enseigne INTERMARCHE de 2 200 m<sup>2</sup> et d'une station service.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

**ATTESTE** que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 14 février 2013, relative à l'extension d'un ensemble commercial par création d'un supermarché à l'enseigne Intermarché de 2200 m<sup>2</sup> et d'une station service, sur la commune de MIRANDE – Route de Tarbes, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 26 février 2013 au 26 mars 2013.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 27 mars 2013

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**Signé : Serge CLOS-VERSAILLE**



PRÉFET DU GERS

## **Autre**

**signé par CLOS- VERSAILLE Serge  
le 27 Mars 2013**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

Attestation d'accomplissement des formalités de publication de la décision de la CDAC du 14 février 2013, relative à l'extension d'un ensemble commercial à Mirande- ZA du Pountet, par extension d'un supermarché existant avec changement d'activité et d'enseigne et par création d'un magasin de bricolage à l'enseigne BRICOMARCHE, d'une surface de vente de 4 500 m<sup>2</sup>.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

**ATTESTE** que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 14 février 2013, relative à une extension d'un ensemble commercial par extension d'un supermarché existant, avec changement d'activité et d'enseigne, et par création d'un magasin de bricolage à l'enseigne Bricomarché, d'une surface de vente de 4500 m<sup>2</sup> (ancien Intermarché 1 639 m<sup>2</sup> et création de 2 862 m<sup>2</sup>), sur la commune de MIRANDE – rue de l'Industrie – zone d'activité du Pountet, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 26 février 2013 au 26 mars 2013.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 27 mars 2013

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**Signé : Serge CLOS-VERSAILLE**